

Registre des délibérations - Délibération n° 20 : 20/03/2018

CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT - TRANCHE 2018

L'an deux mille dix-huit, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le vingt mars à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► Étaient présents :

- Représentant du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret
- Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Patricia Saez
- Représentants des Communes :
 - Commune d'Arles : Alain Dervieux, David Grzyb, Pierre Vétillard
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia, Patrick Pac
- Représentants des établissements publics :
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► Avaient donné pouvoir :

Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► Étaient absents-excuses :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Pascale Licari, Jean-Marc Martin-Teissere
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Marc Minoretti
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blonhorn, Bertrand Mazel

► Le Conseil de Parc était représenté par 13 membres

► Autres personnes présentes :

Jacques Blondel, co-Président du Conseil scientifique et d'Éthique du Parc naturel régional de Camargue
Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
Rémi Lingueglia, Direction du Développement des Territoires et de l'Environnement, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
Sophie Charitos, responsable de la gestion administrative et financière des espaces naturels, Parc naturel régional de Camargue
Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	19	19

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	46

Date de convocation 18/12/2017 RC - 694/695



Délibération n° 20 : 20/03/2018

CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT - TRANCHE 2018

Contexte

Par délibération du 04 octobre 2016, le Comité syndical avait acté le contenu pour la définition d'un Contrat de développement local avec le Département des Bouches-du-Rhône. La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône du 16 décembre 2016 a approuvé la passation de ce contrat pour les années 2016/2019 pour un montant total de **927 033 €** sur une dépense subventionnable de **1 900 392 € TTC**.

La tranche 2016 du programme pluriannuel 2016/2019 a été attribuée pour un montant de 101 000€, et la tranche 2017 a été sollicitée par délibération du 01/02/2017 pour un montant total estimé à 328 481 € TTC. Il convient désormais de solliciter la troisième tranche pour l'année 2018, d'un montant de **371 509 € TTC**, réparti de la façon suivante :

Contenu de l'opération

► Travaux d'extension du Musée de la Camargue

Par délibération n° 03 du 12 mars 2013, le Comité syndical a adopté la mise en œuvre de la 1^{ère} tranche des travaux du Musée de la Camargue. Cette première tranche a permis la rénovation globale de la bergerie et de son exposition permanente « le fil de l'eau, le fil du temps en Camargue » qui retrace depuis le XIX^{ème} siècle les évolutions du territoire et des activités humaines qui le façonnent. Il s'agit à présent d'adopter la mise en œuvre de la 2^{ème} tranche qui consiste à construire un bâtiment à l'emplacement des toilettes actuelles qui doivent être démolies pour être remises en état et aux normes.

Ce bâtiment nommé « extension accueil » doit contenir :

- la billetterie
- les toilettes
- la librairie-boutique
- une salle d'expositions temporaires
- une réserve photographique destinée aux collections du Conservatoire du littoral

Cette 2^{ème} tranche de travaux comprend la requalification des abords du musée et la mise en place d'une micro-station d'épuration des eaux usées qui alimente une mare pédagogique.



► Étude programmatique pour la rénovation globale du centre administratif et travaux d'urgence

Le siège administratif du Parc naturel régional de Camargue est installé dans un bâtiment historique dont la qualité architecturale est représentative des savoir-faire et des usages de Camargue existant au XVII^{ème} siècle, lorsque le site était un lieu de vie et d'activités pastorales et viticoles. Ce mas, par sa construction et son aspect typique, a un intérêt patrimonial certain. Néanmoins, ce bâtiment doit faire l'objet d'un programme important de travaux. L'usage professionnel actuel se heurte à un bâtiment ancien dont la configuration rend difficile les conditions de travail des employés ainsi que l'accueil des instances de décision et du public.

Afin de planifier l'investissement financier du Syndicat mixte de gestion du Parc et de ne pas grever le fonctionnement de la structure, les travaux doivent être envisagés en plusieurs tranches. Une étude de programmation est nécessaire pour prioriser les opérations et estimer précisément leur coût. Par ailleurs, l'étude de programmation proposera un réaménagement intérieur des locaux.

► Travaux de rénovation de la maison du gardien

La propriété dite du Mas du Pont de Rousty qui abrite le siège du Parc regroupe différents bâtiments dont le centre administratif et le Musée de la Camargue et la maison du gardien du site. Cette habitation traditionnelle réalisée en pierres de Fontvieille ne permet plus d'assurer la sécurité de ses habitants compte tenu de son état de dégradation constaté par différents rapports d'expertise. Compte tenu de l'éloignement du site du Mas du Pont de Rousty et de sa fréquentation, y compris les week-end, il est nécessaire d'assurer une présence physique à l'année.

► Travaux de rénovation de la Maison du Parc

Le Parc naturel régional de Camargue doit assurer sa présence sur l'ensemble du territoire qu'il couvre, à travers notamment l'animation de lieux fonctionnels (maisons de Parc, siège administratif, Musée de la Camargue, points d'information et de services...). Il est regrettable de constater que cette présence ne peut aujourd'hui, faute de moyens pour la réhabilitation du centre d'information du Parc, être assurée sur la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer.

Afin de planifier l'investissement financier du Syndicat mixte de gestion du Parc et de ne pas grever le fonctionnement de la structure, les travaux doivent être également envisagés en plusieurs tranches. Une étude de mise hors d'eau et hors d'air réalisée par la SOCOTEC a permis d'évaluer cette première tranche de travaux.

► Travaux de rénovation du domaine de la Palissade

Le bâtiment de la Palissade est un bâtiment ancien datant du début du XX^{ème} siècle. Le bâtiment abrite une partie du personnel du Parc (jusqu'à 12 agents), et certaines zones du bâtiment sont ouvertes au public (salles d'exposition, sentiers, sanitaires...). L'enjeu de rénovation consiste donc à mettre ce bâtiment aux normes, à mieux l'adapter à sa destination et à améliorer les conditions d'accueil du public, tout en préservant ses caractéristiques architecturales.

MAIRIE DU PONT DE ROUSTY
13200 ARLES
04 91 97 10 40
04 91 97 10 40

0705 23AM 0 S

0705 23AM 0 S



► **Plan de financement tranche 2018**

Pour cette 3^{ème} tranche du Contrat, le plan de financement serait le suivant :

	Conseil Départemental 13	Autres financements sollicités	Autofinancement	TOTAL TTC Opérations 2018
Travaux d'extension du Musée de la Camargue	150 000 €	État : 143 925 € ACCM : 50000€ ACCM assainissement : 6075 €	100 000 €	450 000 €
Étude programmatique pour la rénovation globale du centre administratif et travaux de rénovation d'urgence	70 963 €	Région : 16 603 € ACCM assainissement : 6 075 €	23 417 €	117 058 €
Mas du Pont de Rousty – Rénovation de la maison du gardien	86 546 €	Région : 19 437 €	26 495 €	132 478 €
Travaux de rénovation de la Maison du Parc aux Saintes-Maries-de-la-Mer – mise hors d'eau, hors d'air	28 000 €	Région: 7 793 €	8 898 €	44 691 €
Amélioration des conditions d'accueil au domaine de la Palissade	36 000 €	Conservatoire du littoral : 12093 €	12 023 €	60 116 €
TOTAL	371 509 €	262001 €	170833 €	804 343 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- approuve le plan de financement de la tranche 2018 tel que figurant dans le rapport ci-dessus, soit un montant total de subvention départementale sollicitée à hauteur de 371 509 €uros TTC ;
- autorise le Président à signer tous les actes et documents relatifs à ce contrat pluriannuel.



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Le Président,
Roland Chassain

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **26 MARS 2018**
Et de l'affichage effectué le **26 MARS 2018**

